

La survivance du pouvoir coutumier dans l'État moderne : Cas du Secteur des Wanianga dans le Territoire de Walikale

DAUDA SAIDI Gaston*

Résumé

La recherche sur la survie du pouvoir coutumier a été menée dans le Secteur de Wanianga, au Nord-Kivu, où les autorités coutumières jouent un rôle central dans la vie sociale, notamment dans la médiation sociale, la gestion des terres et la préservation des valeurs culturelles. Ce pouvoir sert de lien vital entre la population et l'État moderne. L'objectif était de comprendre comment l'autorité coutumière continue d'exister et d'interagir avec les institutions modernes. Il a été constaté que le pouvoir traditionnel perdure en raison de ses racines socioculturelles profondes, de sa capacité à s'adapter aux nouvelles structures étatiques et des limites du gouvernement central à répondre efficacement aux besoins locaux. Ce pouvoir ne disparaît pas, mais se réinvente et coexiste, parfois en complément ou en rivalité avec l'autorité étatique. Cependant, cette coexistence n'est pas sans défis. Les conflits d'autorité entre le pouvoir coutumier et l'administration étatique soulignent la nécessité d'une définition plus claire de leurs responsabilités respectives. La reconnaissance formelle et réglementée du pouvoir coutumier au sein des structures modernes semble être une solution favorable, à condition qu'elle s'accompagne de réformes internes visant à garantir la transparence, l'égalité et le respect des droits fondamentaux. La méthodologie qu'emprunte cette étude combine l'observation participante et des entretiens basés sur un questionnaire structuré.

Mots clés : *Pouvoir coutumier, Etat moderne, Secteur de Wanianga*

Abstract

The research on the survivance of customary power was conducted in the Wanianga sector in North Kivu, where customary authorities play a central role in social life, particularly in social mediation, land management, and the preservation of cultural values.

* Licencié en Sciences politiques et Administratives, **Assistant** de Deuxième mandat à l'**Institut Supérieur des Techniques Médicales** – ISTM – de Walikale.

This power serves as a vital link between the population and the modern state. The objective was to understand how customary authority continues to exist and interact with modern institutions. It was found that traditional power endures due to its deep sociocultural roots, its ability to adapt to new state structures, and the central government's limitations in effectively responding to local needs. This power does not disappear but instead reinvents itself and coexists, sometimes complementing or rivaling state authority. However, this coexistence is not without challenges. Authority conflicts between customary power and state administration highlight the need for a clearer definition of their respective responsibilities. The formal and regulated recognition of customary power within modern structures appears to be a favorable solution, provided it is accompanied by internal reforms to ensure transparency, equality, and respect for fundamental rights. Our methodology combined participant observation with interviews based on a structured questionnaire.

Keywords: *Traditional authority, modern state, Wanianga sector.*

1. Introduction

L'émergence de l'État moderne, fondé sur des principes de souveraineté nationale, de centralisation du pouvoir et de légalité rationnelle, a profondément bouleversé les structures politiques traditionnelles dans de nombreuses sociétés, notamment en Afrique. L'introduction de nouvelles formes d'organisation étatique, issues souvent de la colonisation, visait à uniformiser les règles de gouvernance en s'appuyant sur des institutions administratives, juridiques et politiques centralisées. Pourtant, malgré cette modernisation, le pouvoir traditionnel incarné par les chefs coutumiers, les rois, les notables locaux continue de jouer un rôle actif dans la vie sociale et politique de nombreuses communautés. À ce sujet **Héritier Mambi Tunga-Bau** souligne : « En République Démocratique du Congo, le pouvoir traditionnel participe de la structure administrative et politique de l'État. Il n'est pas un pouvoir à côté de l'État, mais plutôt, il est un pouvoir d'État. ».¹ Jean Battory et Thierry Vircoulon d'ajouter : « Depuis l'époque coloniale, les chefs coutumiers sont parvenus à

¹ Héritier Mambi Tunga-Bau, *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en République Démocratique du Congo. Esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques*, MEDIASPAUL, 2010, p.17

préserver leurs prérogatives et à rester les gestionnaires du foncier et les pourvoyeurs de justice locale ». ² Cette survivance du pouvoir traditionnel interroge : comment expliquer sa résilience dans un cadre étatique qui, théoriquement, repose sur des normes républicaines et universelles ? Est-ce un signe de résistance culturelle, une preuve de sa légitimité populaire ou le reflet des insuffisances de l'État moderne ? Le pouvoir traditionnel agit-il en complément ou en concurrence avec les institutions officielles ?

Ce papier se propose d'examiner comment le pouvoir traditionnel parvient à se maintenir et à s'adapter au sein de l'État moderne, en s'appuyant sur les dynamiques locales, les pratiques sociales et les interactions institutionnelles. Il s'agira notamment de comprendre les formes que prend cette coexistence, ses enjeux et ses implications pour la gouvernance. Nous émettons l'hypothèse que le pouvoir traditionnel perdure en raison de son enracinement socioculturel, de sa capacité d'adaptation aux nouvelles structures étatiques et des limites du pouvoir central à répondre efficacement aux besoins locaux. Ce pouvoir ne disparaît pas, mais se réinvente et coexiste parfois en complément ou en rivalité avec l'autorité étatique. Pour y répondre, une approche qualitative et quantitative sera adoptée, combinant l'administration d'un questionnaire, des entretiens de terrain, une analyse documentaire et l'observation participante dans un contexte concret. L'échantillon de cette étude a été constitué par la méthode aléatoire simple qui a permis d'enquêter auprès de 100 personnes originaires de 13 Groupements constituant le Secteur des Wanianga. Outre l'introduction et la conclusion, le présent papier s'articulera autour de trois points : le cadre théorique et méthodologique, la présentation des résultats et la discussion des résultats.

II. Cadre théorique et milieu d'investigation

II.1 Cadre théorique

L'intérêt et la compréhension de la présente étude passent par l'appréhension de certains concepts de base que nous aurons à utiliser couramment.

² Jean Batory et Thierry Vircoulon, *Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience* », Ifri, mars 2020, p.4

➤ *Survivance*

Elle désigne, sous l'angle politique, le maintien ou la persistance d'un régime, d'une pratique, d'une idéologie ou d'une structure ancienne dans un contexte nouveau, ou un héritage politique encombrant.

➤ *Pouvoir coutumier*

Pour Almond, G, et Powel L,B, « le pouvoir coutumier est celui exercé au sein des systèmes politiques traditionnels, c'est-à-dire « ceux qui connaissent déjà un certain degré de différenciation structurelle, et qui ont atteint le stade de la culture politique de sujétion ».³Le pouvoir coutumier désigne une forme de pouvoir basée sur l'autorité coutumière les croyances ancestrales, et les pratiques culturelles héritées, souvent incarnées par les chefs coutumiers, les rois, les chefs des clans ou les notables locaux.

Signalons que nous utiliserons plus le terme *pouvoir coutumier* que *pouvoir traditionnel* pour la simple raison que, dans le contexte juridique de la RDC, *pouvoir coutumier* est le terme préféré, car il est utilisé dans les textes officiels, notamment dans la constitution. Sinon les deux termes traduisent la même réalité et sont donc interchangeables.

➤ *État moderne*

Dans le site internet, l'État est défini comme : « une entité juridique et politique complexe caractérisée par sa souveraineté sur un territoire et une population, ainsi que par ses fonctions régaliennes et sa capacité à édicter et faire respecter le droit. ». www.actu.dalloz-étudiant.fr. Pour sa part, **Hans Kelsen** dit que : « l'État n'est rien d'autre que la forme de l'unité entre une population donnée, un territoire déterminée et une organisation politique structurée par des normes juridiques ».⁴C'est une forme d'organisation politique caractérisée par une structure centralisée, des institutions légales et l'exercice d'un pouvoir souverain sur un territoire défini.

³ ALMOND, G, et POWELL,B, cité par Bertrand BADIE, *Le développement politique*, 5ème édition, Economica, Paris, 1994, p. 49.

⁴ Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, Trad. Paris, Dalloz, 1962, p. 381

➤ *Le pouvoir traditionnel : origine, nature et légitimité*

L'A.N.A.T.C. (Alliance Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo) déclare qu' « Au plan politique, le pouvoir traditionnel est le premier pouvoir du territoire, issu de la légitimité primaire du peuple. Il a un territoire, une mémoire collective et la responsabilité politique et sociale de la société ».⁵ Le pouvoir traditionnel trouve donc son origine dans les structures sociales ancestrales. Il repose généralement sur des normes coutumières transmises oralement et sur une légitimité d'ordre symbolique, sacré ou lignager. Ce pouvoir est exercé par des chefs coutumiers, rois, notables ou anciens, désignés selon des critères héréditaires ou communautaires, et reconnus par la population pour leur rôle historique de médiateurs, d'arbitres et de garants des valeurs culturelles. Sa légitimité n'est pas fondée sur la loi écrite mais sur la reconnaissance sociale et la continuité des pratiques. Le pouvoir traditionnel est souvent perçu comme plus proche du peuple, en raison de son enracinement local et de sa capacité à dialoguer directement avec les communautés.

➤ *L'État moderne : caractéristiques et principes fondateurs*

L'État moderne repose sur des institutions centralisées, hiérarchisées et fondées sur des lois formelles. Il s'inspire des modèles occidentaux, en particulier ceux issus du contrat social et du droit positif. Il revendique le monopole de la violence légitime (Max Weber) et se caractérise par la séparation des pouvoirs, l'égalité des citoyens devant la loi et la souveraineté nationale. Dans sa conception classique, l'État moderne tend à marginaliser les formes traditionnelles d'autorité, les considérant comme archaïques ou incompatibles avec les principes démocratiques, laïcité, et rationalité administrative.

➤ *Brève analyse comparative entre Pouvoir traditionnel et État moderne*

Dans la plupart des sociétés, le pouvoir a évolué à travers le temps, passant de formes traditionnelles fondées sur la coutume à des formes modernes basées sur le droit et l'État. En effet, « Le pouvoir coutumier constitue le socle sur lequel l'administration dite moderne s'est

⁵ A.N.A.T.C., *Contribution des chefs coutumiers de la République Démocratique du Congo aux travaux de la consultation nationale sur l'état de la Nation*, Document, Kinshasa, 2000, p. 2.

appuyée de tous les temps pour asseoir son autorité. »⁶ Ce contraste est particulièrement visible dans les pays africains comme la RDC, où les deux coexistent souvent.

Tableau 1. Comparaison entre Pouvoir coutumier et État moderne

Critère	Pouvoir traditionnel	État moderne
Source de Légitimité	Coutume, héritage ancestral	Constitution, droit positif
Mode de désignation	Hérédité, coutume	Élections, nominations
Territoire d'autorité	Communautaire, local	National
Durée du pouvoir	Souvent à vie	Mandat limité par la loi
Type de lois appliquées	Coutumières, orales	Écrites, codifiées
Organes de décision	Conseil des anciens, chefs locaux	Gouvernement, parlement
Fonctions principales	Médiation, cohésion, rites sociaux	Sécurité, justice, administration

Source : Tableau produit par nous à partir des données puisées dans les cours de Droit constitutionnel et de l'Introduction à la Science Administrative respectivement dispensés par les professeurs **DJELO EPENGE** et **YAMVU BAKASU** à l'université de Kisangani en 1995.

➤ *Conflits et complémentarités entre les deux logiques*

L'opposition entre le pouvoir traditionnel et l'État moderne est parfois présentée comme inévitable. L'un puise sa force dans la coutume, l'autre dans la légalité. Pourtant, dans la réalité de terrain, surtout en Afrique subsaharienne, ces deux formes de pouvoir coexistent souvent. Le pouvoir coutumier comble les vides laissés par l'administration étatique, notamment dans les zones rurales reculées. Parfois, l'État lui-même institutionnalise le rôle des chefs coutumiers en les intégrant dans des dispositifs de gouvernance locale. C'est ce qui poussent **Jean Battory** et **Thierry Vircoulon** à soutenir que « Cette résilience s'explique autant par leurs capacités d'adaptation que par la reconnaissance par les différents pouvoirs en place, de leur utilité institutionnelle et politique »⁷. Ainsi, en RDC, n'existe-t-il pas de pouvoir politique traditionnel en dehors des structures administratives et politiques de l'État

⁶ A.N.A.T.C., *op.cit.*p. 2.

⁷ Jean Battory et Thierry Vircoulon, *Op.cit.*,

depuis 1891, année qui marque le premier acte administratif intégrant les chefs traditionnels dans l'administration coloniale jusqu'à la récente constitution de la troisième République reconnaissant constitutionnellement l'autorité coutumière en 2006. À ce sujet **Héritier Mambi Tunga-Bau** écrit : « Déjà en 1891, l'État Indépendant du Congo admettait le chef coutumier à ses services. ».⁸ Cette coexistence peut engendrer des tensions, notamment lorsque les deux pouvoirs revendiquent une même compétence ou autorité. Mais elle peut aussi offrir une complémentarité précieuse si elle est encadrée dans un cadre de collaboration clair. En effet, « Dans un pays-continent sous-administré et constitué d'immenses espaces ruraux, les chefs coutumiers sont les premiers policiers, magistrats, collecteurs d'impôts et gestionnaires du foncier ».⁹

II.2 Présentation du secteur des wanianga

➤ Situation géographique et administrative

Le secteur des Wanianga est l'une des entités administratives du territoire de Walikale, situé dans la province du Nord-Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo. Il est constitué de 13 groupements ruraux et villages, dont la plupart sont enclavés et difficilement accessibles à cause de l'absence de routes carrossables et d'infrastructures de base. Sur le plan administratif, le secteur est dirigé par un chef de secteur, nommé et reconnu comme autorité locale traditionnelle, en lien avec les structures décentralisées du territoire de Walikale. Il fonctionne sous l'autorité du gouvernement provincial du Nord-Kivu. Chaque groupement est dirigé par un Chef de groupement désigné selon la tradition coutumière mais reconnu et investi par le pouvoir public. Ils sont sous l'obédience du chef de secteur qui est leur chef direct. Et à la tête de chaque village il y a un chef de village désigné également par la coutume.

⁸ Héritier Mambi Tunga-Bau : op.cit.p.61

⁹ Jean Battory et Thierry Vircoulon : op.cit. p.7

Tableau 3. Les groupements et leurs chefs

N°	Nom du groupement	Nom du chef de groupement	Observation
1	Bakusu	RAMAZANI AMISI	
2	Banabangi	DJUMA KABUTWA	
3	Utunda	BAKORA SHEBIHEMNE	
4	Luberike	BAMONGO KABUTWA	
5	Ihana	KITWANA NGULU	
6	Kisimba	KABAKI MWANA NKOO	
7	Ikobo	MAKASI LIKANGA	
8	Usala	BITAMBA ELIBA	
9	Bafuna	MONGI LUFUNO	
10	Waloa Yungu	IPAKA BAKUNGU	
11	Waloa Uroba	KIROBA MULENGEZI	
12	Waloa Loanda	MAOMBI MWIYANYA	
13	Wassa	KATIABO MAYANI	

Source : Rapport administratif du Secteur des Wanianga 2023

➤ *Données démographiques et sociales*

La population du secteur des Wanianga est estimée à plus d'un million d'habitants, répartie sur un vaste territoire à faible densité. Cette population est majoritairement rurale, vivant dans des conditions socio-économiques précaires. L'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable ou l'électricité y est très limité.

➤ *Activités économiques dominantes*

L'économie locale repose essentiellement sur :

- L'agriculture de subsistance, pratiquée de manière artisanale, sans mécanisation, et souvent limitée par le manque d'accès aux marchés.

- L'exploitation artisanale des ressources minières (cassitérite, coltan, or), très répandue, mais informelle et peu régulée.
- L'exploitation industrielle, par certaines entreprises minières dont Alphamine Bisie Mining, bien que leur présence reste conflictuelle dans un contexte d'insécurité.

Ces activités génèrent des revenus, mais peu de retombées locales du fait de l'absence d'un encadrement administratif efficace et de la faiblesse de l'État dans la zone.

➤ *Enjeux et défis du développement local*

Le secteur des Wanianga fait face à plusieurs défis majeurs :

- Enclavement : L'absence de routes rend l'évacuation des produits agricoles et miniers très difficile, freinant le commerce et l'investissement.
- Insécurité persistante : Présence de groupes armés, conflits fonciers, tensions communautaires, ce qui entrave les initiatives de développement.
- Faible capacité administrative locale : la décentralisation n'est pas entièrement effective (le Chef de secteur n'est pas élu mais nommé, le Conseil du secteur n'est pas opérationnel suite à la non tenue des élections locales), manquent de moyens humains, techniques et financiers adéquats.
- Méfiance entre les populations et l'État : Faible participation citoyenne et absence de redevabilité.

III. Résultats

À l'issue des enquêtes menées auprès de la population d'étude, il ressort les résultats suivants :

Tableau 3. Rôle actuel du pouvoir coutumier

N°		Oui	Non	Abstention	Total
1	Le pouvoir coutumier joue-t-il encore un rôle dans votre communauté ?	80	20	0	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Quatre-vingts pourcents (80 %) des répondants affirment que le pouvoir coutumier joue encore un rôle actif, notamment dans la gestion des terres, la résolution des conflits communautaires, et la transmission des valeurs traditionnelles.

Tableau 4. Reconnaissance par l'État

N°		Oui	Non	Abstention	Total
1	Les chefs coutumiers sont-ils reconnus par l'État moderne ?	60	40	0	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Soixante (60 %) estiment que l'État reconnaît partiellement les chefs coutumiers, surtout dans les questions foncières et cérémonielles. Toutefois, les textes juridiques sont parfois ambigus ou ignorés localement.

Tableau 5. Défaillance de l'État moderne

N°		Oui	Non	Abstention	Total
1	La défaillance de l'État moderne constitue-elle une cause de cette résilience?	60	40	0	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Soixante pourcents (60%) des répondants reconnaissent que dans plusieurs contextes, notamment en zones rurales ou en période de crise, l'État moderne n'assure pas une présence

continue ni une réponse efficace aux besoins de base (justice, sécurité, administration, etc.). Ce vide institutionnel ouvre un espace dans lequel le pouvoir traditionnel réaffirme sa pertinence. Il continue d'assurer des fonctions comme l'arbitrage des conflits, la gestion foncière, ou la mobilisation communautaire — autant de domaines où il reste jugé plus accessible et crédible.

Tableau 6. Respect de l'autorité coutumière

N°		Oui	Non	Abstention	Total
1	Les décisions des autorités coutumières sont-elles encore respectées ?	70	30	0	100

Source : *Nos enquêtes sur terrain*

Soixante-dix pourcents (70 %) des enquêtés déclarent que les décisions de chefs coutumiers sont encore largement respectées, surtout en milieu rural. En zone urbaine, ce respect tend à diminuer.

Tableau 7. Conflits entre pouvoirs

N°		Oui	Non	Abstention	Total
1	Existe-t-il des conflits entre autorités coutumières et administratives ?	60	40	0	100

Source : *Nos enquêtes sur terrain*

Soixante pourcents (60 %) signalent des tensions entre chefs coutumiers et administrateurs de l'État, principalement autour de l'autorité sur les terres, du partage de pouvoir ou du manque de coordination.

Tableau 8. Intégration dans les institutions modernes

N°		Oui	Non	Abstention	Total
1	Selon vous, le pouvoir coutumier doit-il être intégré dans les institutions modernes ?	75	25	0	100

Source : Nos enquêtes sur terrain

Soixante-quinze pourcents (75 %) des personnes interrogées pensent que le pouvoir coutumier doit être reconnu formellement dans les institutions, à condition qu'il respecte les droits humains, la loi, et l'égalité des sexes. Sur base d'entretiens libres que nous avons eus aussi bien avec les administrés que les agents publics, il s'est révélé les faits suivants :

➤ *Facteurs culturels et identitaires*

La plupart des personnes interrogées se con viennent pour dire que le premier moteur de la survivance du pouvoir traditionnel réside dans son ancrage profond dans la culture des peuples. Le chef coutumier incarne non seulement l'autorité, mais aussi l'identité collective, la mémoire historique, et le lien avec les ancêtres. Dans plusieurs sociétés africaines, ignorer ou marginaliser le pouvoir coutumier revient à désorganiser l'ordre social local. Cette légitimité symbolique dépasse souvent celle conférée par les institutions étatiques, perçues comme étrangères, lointaines ou imposées.

➤ *Capacité d'adaptation et d'hybridation*

Le pouvoir coutumier ne se limite pas à une logique de résistance : il s'adapte. Dans de nombreux cas, les chefs traditionnels adoptent des codes modernes (port de costume, usage du français, participation à la cooptation des députés provinciaux), tout en maintenant les symboles ancestraux. Ce double langage leur permet de jouer un rôle de médiateur entre l'État et la communauté. Les chefs coutumiers sont même reconnus légalement, intégrés dans les structures décentralisées ou consultés pour des politiques publiques.

➤ *Apports du pouvoir coutumier*

Les répondants valorisent la proximité avec la population, la légitimité culturelle, et la capacité de médiation rapide. Ces rôles sont jugés complémentaires à ceux de l'État moderne.

➤ *Faiblesses signalées*

- Manque de transparence
- Influence politique excessive
- Faible représentativité (peu de jeunes/femmes)

IV. Discussion des résultats

Les données recueillies confirment que le pouvoir coutumier demeure une institution influente dans de nombreuses communautés, en particulier dans le secteur de Wanianga. Sa légitimité repose sur l'histoire, la proximité avec les populations, et sa capacité à réguler les conflits sociaux, notamment fonciers. Cette présence vivante montre que, malgré la modernisation de l'État, les référents traditionnels continuent de structurer la vie locale. A ce propos référons-nous à la Loi n° 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers qui « fait des chefs coutumiers des relais à part entière de l'État en leur octroyant une rémunération, des avantages sociaux, un passeport de service, les symboles de l'État »¹⁰. Toutefois, cette survivance n'est pas sans tensions. Plusieurs répondants signalent des conflits de compétence entre les chefs coutumiers et les représentants de l'État. Ces conflits apparaissent souvent dans la gestion des terres, les nominations, ou la reconnaissance juridique. Cette dualité d'autorité crée une ambiguïté dans la gouvernance locale. Un autre point marquant est la demande d'intégration des chefs coutumiers dans les institutions modernes. Pour preuve, le secteur des wanianga, à travers ses groupements, a déjà été coopté à trois législatures provinciales du Nord Kivu. Cela montre que la population souhaite une

¹⁰ Loi n° 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers, Journal officiel, 31 août 2015, art. 20, 21, 22, 28

modernisation encadrée du pouvoir coutumier, sans effacer ses fonctions sociales utiles. Cependant, des faiblesses internes persistent : opacité dans les décisions, héritage patriarcal, manque de renouvellement. Ces défis posent la question de la réforme interne du pouvoir coutumier pour le rendre compatible avec les principes démocratiques. De ce qui précède, les enjeux et perspectives de cohabitation sont :

- *Conflits de légitimité et chevauchement d'autorités* : La coexistence du pouvoir traditionnel et des institutions modernes n'est pas exempte de tensions dans le secteur des Wanianga. Dans certaines zones, les deux pouvoirs peuvent entrer en conflit sur des domaines comme la gestion foncière, la justice locale ou l'organisation communautaire. L'existence du conflit entre la commune rurale de Walikale et le groupement de Bakusu dans le secteur des Wanianga en est un cas illustratif : les deux pouvoirs se disputent la gestion des terres. Le pouvoir traditionnel peut être perçu comme un frein à la modernisation, tandis que l'État est parfois accusé de mépriser les réalités locales. Ce chevauchement engendre une double légitimité, qui brouille les repères et fragilise l'autorité de l'un comme de l'autre.
- *Intégration encadrée et reconnaissance légale* : Dans plusieurs pays africains, une reconnaissance encadrée du pouvoir traditionnel a été mise en place. Des textes législatifs intègrent les chefs coutumiers comme acteurs auxiliaires de l'administration locale. Ainsi, en République Démocratique du Congo l'arsenal juridique sur l'organisation territoriale, administrative et politique confère aux chefs coutumier, en plus des responsabilités coutumières, des charges administratives. « Ainsi, la chefferie devient une entité administrative ambivalente étant donné qu'elle est à la fois une entité administrative traditionnelle et une instance d'organisation du pouvoir d'Etat dans les milieux où elles survivent »¹¹. Leur rôle est défini dans des domaines précis : mobilisation sociale, médiation, préservation des coutumes. Cette intégration permet de réduire les conflits d'autorité, tout en valorisant les savoirs traditionnels. Elle suppose cependant un encadrement clair pour éviter les abus de pouvoir ou les dérives conservatrices.

¹¹ Héritier Mambi Tunga-Bau, op.cit.p.65

- *Vers une gouvernance hybride et inclusive* : L'avenir pourrait se jouer dans une gouvernance hybride, fondée sur le dialogue entre les institutions modernes et les structures coutumières. Cette approche suppose de reconnaître la complémentarité entre les deux systèmes : le pouvoir traditionnel comme relais de proximité et d'identité, et l'État moderne comme garant de l'universalité des droits. Pour réussir cette cohabitation, il faut promouvoir des mécanismes de concertation, de formation mutuelle et de partage des responsabilités.

Conclusion

En définitive, loin des idées d'**Evariste Boshab** qui « insistait sur la séparation des pouvoirs et sur l'élan démocratique africain qui permettrait l'émergence d'un État dépouillé des reliquats de la colonisation, dont les chefs coutumiers », la survivance du pouvoir traditionnel dans le secteur des wanianga est une réalité »¹². La persistance du pouvoir traditionnel au sein du secteur des wanianga illustre la complexité des dynamiques de gouvernance dans les sociétés postcoloniales. Loin de disparaître face à la centralisation étatique et à la modernité administrative, les structures coutumières ont su s'adapter, se transformer et maintenir une influence locale réelle. Leur légitimité repose moins sur la légalité que sur l'acceptation populaire, les traditions ancestrales et leur proximité avec les communautés. L'hypothèse posée en début d'étude se confirme : la survivance du pouvoir traditionnel est le fruit de son enracinement culturel, de sa capacité à répondre aux besoins concrets des populations, et des insuffisances de l'État moderne à assurer une présence efficace et équitable sur tout le territoire. Pour autant, cette cohabitation n'est pas sans tensions. Elle pose la question d'une double autorité, parfois contradictoire, et invite à repenser la gouvernance dans une logique plus inclusive. L'intégration réfléchie du pouvoir coutumier dans les politiques publiques, sans en faire un outil de manipulation politique ni un frein aux droits humains, pourrait favoriser une gouvernance plus enracinée, plus stable et plus légitime dans le secteur de wanianga. En somme, loin d'opposer modernité et

¹² E. Boshab, *Pouvoir et droit coutumiers à l'épreuve du temps*, Louvain-La-Neuve, Bruylant, Academia, 2007, p.45

tradition, l'enjeu est de construire un modèle d'État qui tienne compte des réalités culturelles, tout en respectant les principes universels de justice, de démocratie et de participation.

Bibliographie

Ouvrages

Badie, Bertrant., *Le développement politique*, 5ème édition, Economica, Paris, 1994.

Badie, Bertrant., et GERSTLE, Jacques : *LEXIQUE : Sociologie Politique*, PUF, Paris, 1979.

Boshab, Evariste, *Pouvoir et droit coutumiers à l'épreuve du temps*, Louvain-La-Neuve, Bruylant Academia, 2007.

Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, Paris, Dalloz, 1962.

Héritier Mambi Tunga-Bau, *Pouvoir traditionnel et pouvoir d'Etat en République Démocratique du Congo*, Esquisse d'une théorie d'hybridation des pouvoirs politiques, MEDIASPAUL, 2010

Jean Batory et Thierry Vircoulon, *Les pouvoirs coutumiers en RDC : institutionnalisation, politisation et résilience* », Ifri, mars 2020.

Weber, Max., *L'économie et société. Les catégories de la sociologie*, tome 1, Pocket, Paris, 1995.

Textes officiels

Constitution du 18 février 2006

Décret Royal du 6 octobre 1891 relatif aux chefs indigènes et leur investiture.

Ordonnance-Loi n°82-006 du 25 février 1982 portant organisation territoriale, politique et administrative de la République.

Loi n° 15/015 du 25 août 2015 fixant le statut des chefs coutumiers

Autres documents

Statuts de l'A.N.A.T.C du 08 février 2004

A.N.A.T.C., *Contribution des chefs coutumiers de la République Démocratique du Congo aux travaux de la consultation nationale sur l'état de la Nation*, Kinshasa, mars 2000.

Site web

www.larousse.fr, consulté en 2025